



GOFLEX©, une plateforme pour la flexibilité électrique des bâtiments tertiaires publics et privés

Communiqué de presse

Paris, le 28 mai 2024

Le programme ACTEE de rénovation énergétique (FNCCR), RTE, le GIMELEC et l'IFPEB lancent GOFLEX©, l'étiquette de flexibilité des bâtiments. Embarquée sur une plateforme en ligne, GOFLEX© permet de rapprocher l'offre et la demande de flexibilité de la consommation d'électricité. Les gestionnaires de bâtiments publics et privés sont appelés à s'inscrire sur la plateforme en ligne.

La flexibilité de la consommation d'électricité est la **capacité d'un bâtiment à décaler ou moduler sa consommation d'électricité dans le temps**, au travers de ses différents usages : chauffage, ventilation, climatisation, eau chaude sanitaire, recharge de véhicule électrique etc. **pour consommer une électricité moins chère et moins carbonée** et contribuer à alléger le réseau électrique pendant les périodes de pointe.

Le développement de la flexibilité de la consommation s'est jusqu'à présent concentré sur l'effacement industriel, principalement dans une logique d'effacement lors des jours de pointe en hiver.

« Aujourd'hui pour atteindre les objectifs nationaux de décarbonation en accélérant l'électrification des usages (véhicule électrique, pompes à chaleur etc.) et l'intégration des ENR, le développement de la flexibilité électrique des bâtiments tertiaires devient également indispensable. » explique Yannick JACQUEMART, Directeur Nouvelles flexibilités pour le système électrique de RTE

UNE ETIQUETTE DE FLEXIBILITE ELECTRIQUE

L'étiquette GOFLEX est une sorte de « grammaire commune » permettant aux acteurs concernés (gestionnaires de bâtiments, agrégateurs, gestionnaires de réseau, fournisseurs d'énergie, opérateurs d'effacement) de bien se comprendre.

L'étiquette GOFLEX© propose une **méthodologie de référence de la flexibilité électrique** des bâtiments tertiaires. Sur la base d'un questionnaire, elle en évalue le gisement selon trois indicateurs simples :



- Une lettre (de A à D) traduisant la **classe de pilotabilité du bâtiment**. Elle indique si le site est capable de répondre à une demande de modulation de consommation ;
- Une estimation **de la puissance modulable** du site, en valeur absolue (**kW**) ;
- Une estimation traduisant l'**effort du site, en %** : puissance modulable rapportée à la puissance souscrite du site.

« L'étiquette GOFLEX est un excellent outil pédagogique pour le gestionnaire de bâtiment. Calculer cette étiquette lui permet de faire son 1er pas sur le sujet de la flexibilité » souligne Delphine EYRAUD GALANT, Déléguée bâtiments au GIMELEC.

UNE PLATEFORME EN LIGNE POUR ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DU MODELE ECONOMIQUE DE LA FLEXIBILITE TERTIAIRE

« En agrégeant les gisements de flexibilité, par essence diffus, sur l'ensemble d'un patrimoine immobilier, la plateforme GOFLEX® permet d'accélérer la rencontre entre l'offre et la demande de flexibilité ». explique Jean-Benoît LAFOND, Consultant Transformation de Marché - Energie & Performance d'usage à l'IFPEB.

L'enjeu de GOFLEX® est de faire le lien entre les gestionnaires de bâtiments tertiaires et les opérateurs de flexibilité que sont les fournisseurs d'électricité et agrégateurs **pour organiser et valoriser cette flexibilité**, et ce, au bénéfice de tous. Ainsi les opérateurs de flexibilité accèdent plus facilement à un gisement particulièrement diffus alors que les propriétaires de bâtiments peuvent voir rétribués leurs efforts de décalage et de modulation de consommation électrique.

Plus de 70 structures, propriétaires et gestionnaires de bâtiments publics comme privés, se sont déjà inscrites sur GOFLEX ! : <https://goflex.fr>

EFF'ACTEE+ : OUTILS, RESSOURCES ET AUDITS POUR LES COLLECTIVITES

« En complément de GOFLEX®, le programme d'efficacité énergétique ACTEE renouvelle son appel à projet Eff'ACTEE pour sensibiliser les collectivités à l'effacement et à la flexibilité et leur apporter les outils et les compétences nécessaires à sa mise en place » souligne Adam SOUSSANA, référent Eff'ACTEE du Programme ACTEE.

À l'issue d'un premier Appel à projet pilote, doté de 1,5 million d'euros, 15 collectivités ont été accompagnées en 2023. Elles entrent désormais dans la phase de contractualisation et vont pouvoir inscrire leurs bâtiments sur la plateforme GOFLEX® pour entrer en contact avec des acteurs capables de valoriser leur flexibilité. La puissance souscrite cumulée de ces bâtiments pilotes est de l'ordre de 100 MW, pour un gisement de 10 à 20 MW de flexibilité aux heures de pointe.



Lancé en mars 2024, le nouvel Appel à projet Eff'ACTEE+ est désormais doté de 3 millions d'euros et a pour objectif d'accompagner 50 collectivités.

Eff'ACTEE+ finance des postes dédiés à l'effacement et à la flexibilité, des audits d'effacement d'un bâtiment et des outils pour évaluer le gisement : des ampèremètres, logiciels de suivi de consommations, outils de connexion des GTB (gestion technique du bâtiment).

UN GISEMENT DE FLEXIBILITE JUSQU'À 6 GW, POUR ACCELERER LA DECARBONATION

Les 922 millions de m² des bâtiments tertiaires contribuent aux pointes de consommation nationale, en particulier le matin. **Ils représentent ainsi en hiver entre 7 h et 11 h près d'un tiers de la consommation française.** Parallèlement, les usages les plus fortement consommateurs sont pour la majeure partie modulables (tel que le chauffage et la ventilation) et de plus en plus souvent décalables (tels que la recharge des véhicules électriques).

La flexibilité de la demande dans l'ensemble des bâtiments tertiaires pourrait ainsi représenter au quotidien près de 2 à 3 GW et, d'après la Commission de Régulation de l'Energie, jusqu'à 6 GW les jours de pointe en hiver.

A eux seuls, les bâtiments tertiaires des collectivités représentent 40 % du bâti tertiaire et représentent un gisement de flexibilité conséquent pour permettre au système électrique d'accueillir davantage d'usages à décarboner, dans les transports, le chauffage et l'industrie.



A PROPOS DU PROGRAMME ACTEE

Le programme de Certificats d'économie d'énergie (CEE) Action des Collectivités Territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE), porté par la FNCCR, accompagne les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine et la substitution des énergies fossiles par des systèmes énergétiques plus performants et moins carbonés. ACTEE favorise le passage à l'acte des collectivités par la mise en place d'une ingénierie adaptée, sans financer les travaux. Les fonds mobilisés par ACTEE sont affectés à trois missions principales :

- Financer des postes d'économies de flux. Au sein des collectivités, ils conseillent et planifient les rénovations, du montage des dossiers de subvention au suivi des travaux.
- Financer des audits selon une logique de mutualisation : achats de logiciels, marchés d'audits, de travaux, installation de capteurs, etc.
- Fournir un ensemble d'outils au service des collectivités : simulateur, logiciels, cartographies, guides, formations, documents contractuels types et outils innovants.

Doté de 220 millions d'euros, le programme ACTEE+ a pour ambition d'engager des actions de rénovation dans 85 % des communes en France. www.programme-cee-actee.fr

Découvrir le dispositif CEE » <https://www.ecologie.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

Contact presse : Tristan Saramon/tristan@decarb.one/06 66 66 29 41

À PROPOS DE RTE

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés. RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte près de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, 7 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et une cinquantaine de lignes transfrontalières. Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 33 pays. En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité quels que soient les choix énergétiques futurs. RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics.

Contact presse : Léa Degot/lea.degot@rte-france.com/06 40 37 62 95

A PROPOS DU GIMELEC

Le GIMELEC est l'organisation référente de la filière électronumérique. Il fédère les entreprises qui conçoivent et déploient les technologies électriques et numériques pour l'électrification et le pilotage optimisé des infrastructures, des bâtiments, de l'industrie et de la mobilité. Le GIMELEC c'est 220 entreprises, employant 67 000 personnes et générant 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires depuis la France.



220 entreprises engagées qui se mobilisent collectivement pour que l'intelligence énergétique, l'automatisation et la digitalisation rendent possible l'atteinte des objectifs nationaux de transition énergétique et de décarbonation.

Contact presse : Sébastien Flet Reitz / sfletreitz@gimelec.fr / [+33 6 33 60 28 41](tel:+33633602841)

A PROPOS DE L'IFPEB

L'Institut pour la performance du bâtiment est une alliance d'acteurs économiques qui s'attachent à mettre en œuvre, grâce à la connaissance opérationnelle, les moyens d'une transition énergétique et environnementale ambitieuse et efficace pour l'immobilier et la construction compatible avec le marché. L'IFPEB sert de « peloton de tête » à ses membres, permettant d'échanger au meilleur niveau, de partager les tendances lourdes avec l'objectif d'anticiper et de s'équiper sur tous les aspects de la construction durable, via des projets concrets, des travaux communs, des veilles... L'Institut est une consultance mutualisée pour accélérer et entraîner le marché. Cet ensemble de compétences permet à ses membres de faire des économies d'échelle et de temps par la mutualisation et l'élaboration méthodologique conjointes. L'Institut est partie prenante des réflexions sur le cadre des politiques publiques.

Contact presse : Myriam Djaber / myriam.djaber@ifpeb.fr / [+33 6 98 56 42 50](tel:+33698564250)